



COMMUNE D'AUBIGNAN

Rapport d'Orientation Budgétaire

EXERCICE 2023

Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

Le point sur l'exercice 2022 et les perspectives pour 2023

Par Frédéric FRIZET, Maire-Adjoint, délégué aux Finances

Cadre réglementaire

Le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour les communes de plus de 3500 habitants et groupements comportant au moins une commune de 3500 habitants et plus. L'organe délibérant doit, au cours des deux mois précédant le vote du budget, tenir un débat sur les orientations générales de ce budget. Il a pour vocation d'éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRE », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10.000 habitants puisque le ROB doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet du Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers Municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le Budget Primitif 2023 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population aubignanaise, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de la loi des finances pour 2023, ainsi que la situation financière locale.

Contenu du Rapport d'Orientation Budgétaire

Le présent rapport est organisé autour de 3 parties :

1- Les incertitudes du contexte économique et budgétaire national.....	Page 4
2- La situation financière d'AUBIGNAN.....	Page 6
Retour sur le budget primitif 2022 voté.....	Page 6
Analyse des dépenses à partir des résultats de l'exercice 2022	Page 7
Les dépenses de fonctionnement de 2018 à 2022	Page 8
Les recettes de fonctionnement de 2018 à 2022	Page 9
Les dépenses d'investissement de 2018 à 2022	Page 10
Les recettes d'investissement de 2018 à 2022	Page 11
Analyse rétrospective des grands équilibres budgétaires de 2018 à 2022.....	Page 12
Les principaux ratios.....	Page 13
Analyse globale du budget 2022.....	Page 14
Situation des effectifs de la mairie d'Aubignan.....	Page 18
Le point sur les emprunts	Page 20
Les contributions directes.....	Page 21
Les subventions perçues et à percevoir entre 2019 et 2022	Page 22
3- Les principaux investissements prévisionnels en 2023.....	Page 23
4- Les recettes attendues en 2023.....	Page 24
5- Les grandes lignes prévisionnelles du BP 2023.....	Page 25
6- Le Plan Pluriannuel d'investissements prévisionnel	Page 29
7- Le Budget annexe Energies Renouvelables	Page 30
 Conclusion.....	 Page 35

1- LES INCERTITUDES DU CONTEXTE ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE NATIONAL

a) La Situation internationale et nationale : Un ralentissement plus fort que prévu

La guerre en Ukraine est venue s'ajouter aux effets de la crise sanitaire. Au 2e trimestre 2022, le PIB mondial a stagné et la production a reculé dans les économies du G20.

Pour 2023, la croissance prévisionnelle de PIB français s'établirait à + 0,60 % contre une projection de + 2,6 % en 2022.

L'inflation s'est généralisée et atteint des niveaux records avec un pic inédit depuis les années 1980. Pour 2023, la Banque de France prévoit une inflation d'ensemble à 4,7 %.

Les taux d'intérêts connaissent une très forte augmentation en 2022 passant de 0,14 % fin 2021 à 1,82 % à ce jour. Les prévisions pour 2023 exposent une augmentation modérée mais continue.

Le taux de chômage poursuit son recul depuis 2021 et s'établit au 1er semestre 2022 à 7,4 %.

b) Le Bloc communal

Le niveau de l'épargne brute du bloc communal malgré un recul attendu en 2022 reste très élevé malgré la crise sanitaire. Les charges à caractère général sont marquées par la hausse des prix, les charges de personnel par les mesures gouvernementales. Les recettes sont portées par une dynamique fiscale (revalorisation forfaitaire +3,4 %).

Les dépenses d'équipement seraient en croissance de 7,3 %, le Plan de relance semblant produire ses effets. Toutefois l'augmentation forte des coûts des travaux publics et les difficultés d'approvisionnement pourraient venir nuancer cette croissance dynamique des investissements.

Les postes de dépenses du budget vont être fortement impactés concernant les dépenses suivantes :

- L'électricité et le gaz
- Le carburant
- Les dépenses d'alimentation de fourniture de voirie et des dépenses informatiques
- Les travaux de bâtiment ou de voirie et réseaux
- Les charges de personnel : Nouvelle augmentation du point d'indice de la fonction publique (pour rappel +3,5 % au 01/07/22 et il est fort probable que si l'inflation se maintienne, que de nouvelles hausses aient lieu en 2023 et (pour) les années suivantes).

Le recours à l'emprunt du bloc communal serait en légère hausse de 2,4 %, mais compte tenu du niveau des remboursements, une stagnation de la dette du bloc communal est attendue, les communes ponctionnant leur fonds de roulement pour ajuster leurs équilibres budgétaires.

c) Le Projet de loi de finances 2023 sur la situation financière des collectivités

Les priorités affichées du Projet de Loi de Finances sont le soutien au pouvoir d'achat, la transition écologique, l'éducation et la sécurité. Pour atteindre les équilibres budgétaires attendus au niveau européen, la participation des collectivités locales au redressement des comptes publics est affichée.

En ce qui concerne les mesures de soutien prises par l'état correspondant au « filet de sécurité », notre collectivité n'est pas éligible aux critères d'obtention.

Une potentielle hausse de la DGF est attendue pour accompagner les collectivités confrontées à la hausse du prix de l'énergie, les écrêtements liés à la péréquation pourraient ainsi être supprimés.

d) Les grandes orientations budgétaires de la Ville d'Aubignan pour 2023

- Poursuivre un programme d'investissement ambitieux dans les années à venir et conserver un niveau satisfaisant d'autofinancement et mobiliser le maximum de recettes d'investissement.
- Assurer la soutenabilité de la dette au regard des échéances de remboursement en maintenant un recours à l'emprunt maîtrisé.
- Optimiser la gestion des engagements financiers pluriannuels.
- Contenir les dépenses de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement brute de la ville tout en maintenant la qualité du service public.
- Maitriser la masse salariale tout en prévoyant les augmentations du point d'indice.
- Poursuivre une politique de stabilité fiscale (taux d'imposition locaux inchangés)

2- LA SITUATION FINANCIERE D'AUBIGNAN :

Retour sur le Budget Primitif 2022 voté

→ Rappel de ce qui a été voté au budget 2022 (DM incluses) :	Section de Fonctionnement :	Section d'investissement :
	Dépenses : 5 967 315,00 €	Dépenses : 2 905 696,00 €
	Recettes : 5 967 315,00 €	Recettes : 2 905 696,00 €

BUDGET TOTAL 2022 : 8 873 011,00 €

(Les Décisions Modificatives peuvent faire varier à la hausse ou à la baisse les crédits dans chaque section).

La clôture de l'exercice 2022 (extraction au 10/02/2023) :

Budget Principal :

Fonctionnement :

Dépenses : 4 891 644,49 €

Recettes : 5 246 483,44 €

Résultat d'exercice : + 354 838,95 €

Résultat reporté (002) : + 863 989,51 € Total exécution : + 1 218 828,46 €

Investissement :

Dépenses : 2 439 486,93 €

Recettes : 1 460 065,74 €

Résultat d'exercice : - 979 421,19 €

Résultat reporté (001) : + 428 857,35 € Total exécution : - 550 563,84 €

Bilan sur Restes à réaliser :

Dépenses : 259 256,81 €

Recettes : 700 305,73 €

Bilan des RAR : + 441 048,92 €

Soit un résultat d'investissement total de : - 109 514,92 €

Il convient d'affecter ce déficit d'investissement à l'article 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés).

Analyse des dépenses à partir des résultats de l'exercice 2022**(Extraction au 10/02/2023)**

Les dépenses d'une commune se répartissent en deux catégories : les charges de fonctionnement et les emplois d'investissements. Les charges de fonctionnement comprennent les dépenses courantes permettant d'assurer le fonctionnement des services communaux (rémunération des personnels, dépenses d'entretien et de fourniture, etc...) et de payer les intérêts de la dette. Les emplois d'investissement correspondent aux opérations en capital affectant le patrimoine communal (travaux d'équipement, acquisition de bâtiments) et le remboursement d'emprunts.

A noter que les données chiffrées du compte de gestion et du compte administratif 2022 seront sensiblement différentes du fait de la véritable clôture qui intervient fin janvier/début février afin d'établir la concordance de ces deux documents.

Charges de fonctionnement d'AUBIGNAN en 2022

Population au 01/01/2023 : 5920 habitants	Montant	Montant par habitant	Moyenne nationale/hab.*
Charges de personnel (Chapitre 012)	2 700 084,79 €	456 €	553 €
Achats et charges de gestion courantes Chapitre 011 + 65)	1 483 912,32 €	250 €	252 €
Charges financières (Chapitres 66 + 67)	34 129,90 €	5 €	21 €
Dotations aux provisions	10 000,00 €	/	/
Sous-total des charges réelles de fonctionnement	4 227 840,55 €	712 €	1 043 €
Atténuation de produits (014) dont SRU	71 918,50 €	/	/
Total charges réelles de fonctionnement	4 299 759,05 €	/	/

Dépenses d'investissement en 2022

Population au 01/01/2023 : 5920 habitants	Montant	Montant par habitant	Moyenne nationale/hab.*
Total des dépenses réelles d'investissement (chapitres 16, 20, 204, 21, 23,)	2 380 599,19 €	403 €	434 €
Dont remboursement d'emprunts et dettes	202 205,16 €	34 €	82 €

* Source : Fascicule édité par l'APVF

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ENTRE 2018 ET 2022

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2023

Publication : 15/03/2023

Intitulés	Dépenses réalisées en 2018	Dépenses réalisées en 2019	Dépenses réalisées en 2020	Dépenses réalisées en 2021	Dépenses réalisées en 2022	Variation entre 2021 et 2022 en %
Chapitre 011 - Charges à caractère générales (Energies, eau, fournitures, entretien courant, petits matériels, assurances, fêtes...)	1 077 126,78 €	1 215 635,13 €	932 642,37 €	1 357 626,52 €	1 180 256,73 €	-13,06 %
Chapitre 012 - Charges de personnel	2 004 750,60 €	2 102 112,10 €	2079 502,36 €	2 495 748,20 €	2 700 084,79 €	8,19 %
Chapitre 014 - Atténuation de produits (dont taxe SRU)	45 399,75 €	69 400,40 €	76 288,85 €	69 352,00 €	71 918,50 €	3,70 %
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante (indemnités des élus, contributions organismes, subventions CCAS et associations)	294 467,33 €	495 473,54 €	265 067,80 €	302 086,71 €	303 655,59 €	-0,52 %
Chapitre 66 - Charges financières (intérêts + ICNE)	19 051,83 €	22 090,16 €	41 331,67 €	23 421,40 €	23 932,60 €	2,18 %
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	229,60 €	5 109,08 €	341,70 €	7 454,98 €	10 197,30 €	36,79 %
Chapitre 68 - Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	- €	- €	- €	- €	10 000,00 €	NS
TOTAL DÉPENSE REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 441 025,89 €	3 909 820,41 €	3 395 174,75 €	4 255 689,81 €	4 300 045,51 €	1,04 %
Chapitre 042 - Dotations amortissements	791 149,25 €	1 114 947,21 €	788 655,26 €	614 349,09 €	591 598,98 €	-3,70 %
TOTAL DÉPENSE DE FONCTIONNEMENT	4 232 175,14 €	5 024 767,62 €	4 183 830,01 €	4 870 038,90 €	4 891 644,49 €	0,44 %

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ENTRE 2018 ET 2022

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2023

Publication : 15/03/2023

Intitulés	Recettes réalisées en 2018	Recettes réalisées en 2019	Recettes réalisées en 2020	Recettes réalisées en 2021	Recettes réalisées en 2022	Variation entre 2021 et 2022 en %
Chapitre 013 - Atténuation de charges (remboursement du personnel -CAE,...)	87 346,36 €	89 975,69 €	80 163,93 €	86 084,49 €	63 520,31 €	-26,21 %
Chapitre 70 - Ventes produits et services	301 160,06 €	465 407,18 €	316 617,83 €	298 961,82 €	594 158,10 €	98,74 %
Chapitre 73 - Impôts et taxes (contributions directes, attribution de compensation ...)	2 949 439,91 €	3 065 722,86 €	3 145 777,69 €	3 369 518,64 €	3 513 465,74 €	4,27 %
Chapitre 74 - Dotations, subventions, participations (DGF, compensation TP, TF, TH)	943 750,37 €	947 020,70 €	1 097 696,85 €	1 029 967,14 €	1 014 552,98 €	-1,50 %
Chapitre 75 - Produits gestion courante	44 206,94	30 267,80 €	10 704,12 €	10 017,68 €	4 402,25 €	-56,06 %
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	3 898,10 €	236 630,00 €	454,70 €	52 053,12 €	39 888,03 €	-23,37 %
TOTAL RECETTES REELLES	4 329 801,74 €	4 835 024,23 €	4 651 415,12 €	4 846 602,89 €	5 229 987,41 €	7,91 %
Chapitre 042 - Opérations d'ordre	25 193,00 €	102 917,59 €	1 040,72 €	30 137,91 €	16 496,03 €	/
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 354 994,74 €	4 937 941,82 €	4 652 455,84 €	4 876 740,80 €	5 246 483,44 €	7,58 %

Excédent reporté de n-1 : 863 989,51 €

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ENTRE 2018 ET 2022

Intitulés	Dépenses réalisées en 2018	Dépenses réalisées en 2019	Dépenses réalisées en 2020	Dépenses réalisées en 2021	Dépenses réalisées en 2022	Variation entre 2021 et 2022 en %
Chapitre 10 - Immobilisations corporelles	- €	- €	8 737,76 €	- €	- €	/
Chapitre 16 - Emprunts et dettes (capital)	191 028,07 €	206 292,76 €	199 969,13 €	162 545,52 €	202 205,16 €	24,39%
Chap. 20 - Immobilisations incorporelles (études)	27 466,64 €	51 585,60 €	118 249,15 €	49 435,23 €	30 460,18 €	-38,38%
Chapitre 204 - Subventions équipements versées	4 574,00 €	4 574,00 €	- €	139 689,15 €	10 980,00 €	-92,14%
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles (terrains, réseaux, aménagement bât.)	821 065,58 €	1 335 503,69 €	1 312 950,61 €	1 048 849,15 €	745 535,99 €	-28,91%
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	1 023 245,37 €	99 969,00 €	- €	1 541 837,14 €	1 650 674,67 €	7,05%
Chapitre 26 - Participations et créances rattachées aux participations	- €	- €	- €	- €	- €	/
Chapitre 45 - Opération pour compte de tiers	26 880,00 €	- €	- €	- €	- €	/
TOTAL DÉPENSES REELLES	2 121 139,66 €	1 697 925,05 €	1 639 906,65 €	3 092 576,04 €	2 639 856,00 €	-14,63%
Chapitre 040 - Amortissement	25 190,43 €	102 917,59 €	1 040,72 €	30 137,91 €	16 496,03 €	-45,26%
Chapitre 041 (ordre) - Opération patrimoniales	28 663,22 €	- €	56 041,80 €	- €	42 391,71 €	/
TOTAL DÉPENSES d'Investissement	2 148 113,31 €	1 800 842,64 €	1 695 948,45 €	3 122 713,95 €	2 698 743,74 €	-13,57%

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT ENTRE 2018 ET 2022

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2023

Publication : 15/03/2023

Intitulés	Recettes réalisées en 2018	Recettes réalisées en 2019	Recettes réalisées en 2020	Recettes réalisées en 2021	Recettes réalisées en 2022	Variation entre 2021 et 2022 en %
Chapitre 10 - Dotations (FCTVA, TLE, amendes de police...)	413 971,43 €	316 826,50 €	414 520,86 €	237 322,49 €	222 327,44 €	-6,32%
<i>Dont 1068 Exédents de fonctionnement capitalisés</i>	- €	306 232,88 €	- €	- €	- €	/
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	95 807,95 €	2 745,00 €	155 315,59 €	258 398,43 €	1 304 053,34 €	404,67%
Chapitre 16 - Emprunt	- €	999 000,00 €	- €	1 501 000,00 €	- €	/
Chapitre 20 - Immobilisation incorporelles	- €	- €	- €	- €	- €	/
Chapitre 21 - Immobilisation Corporelle	- €	- €	- €	- €	- €	/
Chapitre 23 - Immobilisation en cours	- €	- €	- €	- €	- €	/
Chapitre 45 - Opération pour compte de tiers	26 880,00 €	- €	- €	- €	- €	/
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	563 539,38 €	1 624 804,38 €	569 836,45 €	1 996 720,92 €	1 526 380,78 €	-23,56%
Chapitre 040 - Opérations d'ordre (amortissement matériel, mobilier...)	791 149,25 €	1 114 947,21 €	788 655,26 €	614 349,19 €	591 598,98 €	-3,70%
Chapitre 041 (ordre) - Opération patrimoniales	28 663,22 €	- €	55 001,08 €	- €	42 391,71 €	/
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 383 351,85 €	2 739 751,59 €	1 413 492,79 €	2 611 070,11 €	2 160 371,47 €	-17,26%

Excédent reporté de n-1 : 428 857,35 €

ANALYSE RETROSPECTIVE DES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES 2018-2022

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2023

Publication : 15/03/2023

		2018	2019	2020	2021	2022
1	Population	5 593 hab.	5 662 habitants	5 937 habitants	5872 habitants	5920 habitants
2	Recettes réelles de Fonctionnement	4 408 356,81 €	4 835 024,23 €	4 651 415,12 €	4 805 614,86 €	5 246 483,44 €
3	Dépenses réelles de Fonctionnement	3 441 025,89 €	3 909 820,41 €	3 381 693,92 €	4 227 270,31 €	4 891 644,49 €
4	Epargne de gestion (2-3)	967 330,92 €	925 573,82 €	1 269 721,20 €	578 344,55 €	354 838,95 €
5	Résultats exceptionnels	3 898,10 €	236 630,00 €	454,70 €	7 454,98 €	39 888,03 €
6	Epargne Brute (4-5)	963 662,42 €	694 052,90 €	1 269 266,50 €	570 889,57 €	314 950,92 €
7	Remboursement du capital des emprunts	191 028,07 €	206 292,76 €	199 969,13 €	162 545,52 €	202 205,16 €
8	Autofinancement net (6-7)	772 404,75 €	482 651,06 €	1 069 297,37 €	408 344,05 €	112 745,76 €
9	Dépenses réelles d'investissement	2 124 259,66 €	1 697 925,05 €	1 713 021,36 €	2 744 720,92 €	2 380 599,19 €
10	Recettes réelles d'investissement	536 659,38 €	1 624 804,38 €	569 836,45 €	1 996 720,92 €	1 526 380,78 €
11	Besoin de financement (9-10)	1 587 600,28 €	73 120,67 €	1 143 184,91 €	748 000,00 €	854 218,41 €
12	Emprunts nouveaux	- €	999 000,00 €	- €	1 500 000,00 €	- €
13	Résultat reporté de l'exercice N-1	475 816,26 €	1 062 325,88 €	1 053 325,88 €	1 248 496,05 €	1 292 846,86 €
14	Résultat de l'exercice N au 31/12	- 616 371,26 €	852 083,15 €	199 692,80 €	44 350,81 €	- 660 078,76 €
15	<i>Part affectée à l'investissement pour mémoire - 1068</i>	- €	306 232,88 €	- €	- €	109 514,92 €
16	Encours de la dette au 31/12 (intérêt + capital)	930 666,44 €	1 696 809,56 €	1 524 404,53 €	2 620 192,24 €	2 791 890,44 €
17	Montant de la dette cumulée/hab.	166,40 €	299,68 €	256,76 €	446,22 €	471,60 €
18	Capacité de désendettement en année* (16/6)	< 1	2,44 €	1,21 €	4,59	8,86

*moins de 8 ans : zone verte ; entre 8 et 11 ans : zone médiane ; entre 11 et 15 ans : zone orange ; plus de 15 ans : zone rouge.

LES PRINCIPAUX RATIOS

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2023

Publication : 15/03/2023

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Population	5 476 habitants	5 593 habitants	5 662 habitants	5 937 habitants	5872 habitants	5920 habitants
Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)	4 199 426,85 €	4 408 356,81 €	4 835 024,23 €	4 651 415,12 €	4 811 068,27 €	5 229 987,41 €
Ratio : RRF/Habitant Moy. Nat. : 1196 €	766 €	788 €	854 €	783 €	819 €	883 €
Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)	3 593 390,78 €	3 441 025,89 €	3 909 820,41 €	3 381 693,92 €	4 268 856,64 €	4 300 045,51 €
Ratio : DRF/Habitant Moy. Nat. : 1043 €	656 €	615 €	690 €	576 €	727 €	726 €
Dépenses de Personnel (DP)	2 059 888,28 €	2 004 750,60 €	2 102 112,10 €	2 079 502,36 €	2 495 748,20 €	2 700 084,79 €
Ratio DP/DRF Moy. Nat. : 58,01 %	57 %	58 %	53 %	61 %	58 %	62 %
Encours de la dette	1 121 694,52 €	930 666,44 €	1 696 809,56 €	1 524 404,53 €	2 620 192,24 €	2 791 890,44 €
Ratio Dette/Pop. Moy. Nat. : 775 €/hab.	205 €	166 €	299 €	257 €	540 €	471 €

Analyse globale du budget 2022

a) La section de fonctionnement

1- Dépenses :

On constate que les dépenses de fonctionnement en 2022, sur le chapitre 011 ont diminué de 13,06 % par rapport à 2021.

En effet, les postes suivants ont diminué :

- Les fournitures de petits équipements
- L'achat de cercueils
- L'entretien du matériel roulant
- La maintenance
- La taxe foncière (montant non prélevé en 2020 mais régularisé en 2021)

Il est à noter que le chapitre 012 a augmenté d'environ 8 % par rapport à 2021 suite à l'augmentation du SMIC, du point d'indice et du versement de l'indemnité inflation. En outre, on constate une augmentation de l'assurance statutaire d'un montant d'environ 90 000 € contre 58 000 € en 2021.

2- Recettes :

Il est à noter que l'augmentation de 2021 à 2022 des recettes réelles de fonctionnement d'un montant total d'environ 418 000 € concerne d'une part, le solde des recettes 2021 de la régie enfance ainsi que le versement de la clôture de la régie diverse. En effet, suites aux problèmes rencontrés en 2021, l'encaissement des recettes n'a été effectué qu'en 2022. D'autre part, on constate une augmentation de + 4,29 % de nos recettes fiscales.

b) La section d'investissement**1- Dépenses :**

En ce qui concerne les principales opérations d'investissements d'investissement de la commune, l'état récapitulatif ci-dessous concernant la rénovation de l'Hôtel De Ville et la création d'un DOJO faisant apparaître un solde d'un montant de 583 999 €.

		Bilan Financier Prévisionnel HT	Bilan Financier Prévisionnel TTC	Réalisé 2018 TTC	Réalisé 2019 TTC	Réalisé 2020 TTC	Réalisé 2021 TTC	Réalisé 2022 TTC	Réalisé cumulé au 31/12/22	Solde opération
1	RENOVATION HOTEL DE VILLE	1 524 312 €	1 829 174 €	7 498 €	32 787 €	20 698 €	711 387 €	885 342 €	1 657 712 €	171 462 €
	Maitrise d'œuvre et Travaux (Avenants inclus)	1 524 312 €	1 829 174 €	7 498 €	32 787 €	20 698 €	711 387 €	885 342 €	1 657 712 €	171 462 €
2	CONSTRUCTION DU DOJO	1 134 299 €	1 358 419 €	0 €	22 812 €	38 194 €	363 935 €	520 941 €	945 882 €	412 537 €
	Maitrise d'œuvre et Travaux (Avenants inclus)	1 134 299 €	1 358 419 €	0 €	22 812 €	38 194 €	363 935 €	520 941 €	945 882 €	412 537 €
TOTAL GENERAL										583 999 €

En outre, les principales dépenses d'investissements suivantes ont été également réalisées durant l'exercice 2022 :

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2023

Publication : 15/03/2023

Désignation	Montant TTC
<i>AGILIS Mise en place de glissière / Route de Sarrians</i>	124 325,47 €
<i>ALCYON Contrat PPP</i>	73 827,07 €
<i>Cabinet ARGENCE Frais études aménagement rue Baroncelli de Javon</i>	3 288,00 €
<i>Cabinet GRIMONT Etudes plan de division parcelle AO68 chemin du Moulin Neuf</i>	1 160,40 €
<i>CFP 84 Cuisines professionnelles Acquisition four et sauteuse électrique</i>	37 200,00 €
<i>COLAS Aménagement des trottoirs de la route de Sarrians</i>	189 574,92 €
<i>DPC Créateur de mobilier : Etagères Bibliothèque</i>	7 312,52 €
<i>EDITIONS JOCATOP / Plan de relance numérique école primaire</i>	2 105,00 €
<i>FGM : Enfouissement de câbles - ancienne route de Sarrians</i>	14 814,00 €
<i>GARAGE GAY : Acquisition camion Service Technique</i>	52 800,00 €
<i>GIORGI : Fournitures et pose caméra vidéo de verbalisation</i>	3 792,00 €
<i>JVS : Logiciel millésime Web Cloud</i>	15 132,96 €
<i>MONDIAL ESTETIQUE : Achat détecteur de dioxyde de carbone -Groupe scolaire</i>	2 760,00 €
<i>NOTAIRES PASSEBOIS : Acquisition Maison Mouriès</i>	140 000,00 €
<i>OBSERVAM : Diagnostic amiante avant démolition station-service</i>	4 608,00 €
<i>ORANGE : Enfouissement réseau ancienne route de Sarrians</i>	7 391,40 €
<i>ORDISYS INFORMATIQUE : Equipement socle numérique</i>	36 081,02 €
<i>PLAN 2D3D : Relevé topographique local commercial et maison de ville (67 Av l'Abbe Arnaud)</i>	1 824,00 €
<i>PLEIN BOIS : Sécurisation du plateau sportif - Groupe scolaire</i>	7 140,00 €
<i>PROVENCE LANGUEDOC ENVIRONNEMENT : Aménagement des chemins du Moulin et du Vas</i>	4 563,62 €
<i>SOLIHA 84 : Opération revitalisation des centres anciens</i>	10 980,00 €
TOTAL GENERAL	740 680,38 €

Les principales recettes d'investissement concernent le FCTVA d'un montant de 116 581 €, la taxe d'aménagement pour un montant de 105 746 € et l'encaissement des principales subventions d'investissement suivantes :

- Rénovation Hôtel de ville : 123 152,46 €
- Création du DOJO : 338 669,84 €
- Route de Sarrians : 91 260,50 €
- Socle numérique : 27 524,81 €

Soit un montant total de 580 607,61 €

Situation des effectifs de la Mairie d'Aubignan**Situation des effectifs de la Mairie d'Aubignan**

Au 01.01.2023, la mairie compte 82 agents publics dans ses effectifs, 59 fonctionnaires et 23 contractuels (CDD). Parmi les agents titulaires, 4 agents exercent leur activité à temps non complet (1 agent à 22/35ème, 2 agents à 28/35ème et 1 agent à 32/35ème), 9 agents exercent leur activité à temps partiel (1 à 70 %, 6 à 80 % et 2 à 90 %).

Parmi les agents contractuels, 16 agents exercent leur activité à temps non complet (1 agent à 33.5/35ème, 1 agent à 32/35ème, 3 agents à 30/35ème, 1 agent à 26/35ème, 1 agent à 22/35ème, 1 agent à 20/35ème, 1 agent à 17.5/35ème, 1 agent à 15.5/35ème, 1 agent à 11/35ème, 5 agents à 9/35ème)

Au 01/01/2023, la répartition par catégorie hiérarchique est la suivante :

<i>La catégorisation est la suivante</i>	2023	2022
Cadre A Administrateur territorial DGS	1	1
Cadre A Attaché	1	1
Cadre B Rédacteur + chef de service PM	3	3
Cadre C	77	80
TOTAL	82	85

Un agent titulaire du grade d'attaché occupe l'emploi fonctionnel de DGS, il est compté 2 fois dans le TOTAL

Au 01.01.2023, la répartition hommes/femmes est la suivante :

	2023	2022
<i>Hommes</i>	<i>27</i>	<i>32</i>
<i>Femmes</i>	<i>55</i>	<i>53</i>
Total	82	85

Au 01.01.2023, la répartition par tranche d'âge est la suivante :

	2023	2022
<i>+ de 60 ans</i>	<i>1</i>	<i>2</i>
<i>+ de 50 ans</i>	<i>29</i>	<i>26</i>
<i>- De 50 ans</i>	<i>52</i>	<i>56</i>
Total	82	84

Pas de départ d'agent titulaire en 2022.

NB : En ce qui concerne les indemnités versées aux élus de la commune un tableau récapitulatif en annexe 1 précise les fonctions par élus ainsi que les montants perçus en 2022.

Le point sur les empruntsLES EMPRUNTS COMMUNAUX DE 2023 A 2042

CDR 2022 : 2 583 993,90 €	436,49 €/habitant
Encours de la dette au 01/01/2023 : 2 791 890,44 €	471,60 €/habitant

Emprunts						2023		2024 à 2042	
Objet	Banque	Montant	Taux	Début	Durée	CAPITAL	INTERETS	CAPITAL	INTERETS
N° 10 - Aménagement cantine	CE	274 408,23 €	4,80%	2001	240 mois				
					20 ans				
N° 23 - Travaux Eglise-Ecole	CA	500 000,00 €	3,88%	2014	240 mois				
					15 ans				
N° 25 - Emprunt investissement divers 2017 - Marcel Pagnol (N° 00001255748)	CA	500 000,00 €	1,34%	2017	144 mois	41 666,68 €	3 419,80 €	229 166,58 €	8 828,67 €
					12 ans				
N° 26 - Acquisition terrain et Création DOJO (N° 00002048021)	CA	1 000 000,00 €	1,07%	2019	156 mois	76 923,08 €	7 510,58 €	653 846,14 €	30 608,22 €
					13 ans				
N° 27 - Investissement opération Mairie (N° 539262)	BP	1 500 000,00 €	0,95%	2021	240 mois	68 921,29 €	13 517,95 €	1 504 516,13 €	151 415,81 €
					20 ans				
N° 28 - Emprunt Renégocié - Travaux Eglise-Ecole (N° 3025408)	CA	262 139,17 €	0,63%	2021	96 mois	32 201,70 €	1 424,18 €	205 918,88 €	0,00 €
					8 ans				

TOTAL EMPRUNTS RESTANT	3 262 139,17 €
-------------------------------	-----------------------

219 712,75 €	25 872,51 €	2 364 281,15 €	182 024,03 €
245 585,26 €		2 546 305,18 €	

Les contributions directes**Les taux de la commune**

Les taux d'imposition sont les suivants :

TFB : 18,96 % (part communale)

TFNB : 58,51 %

	2018	2019	2020	2021	2022	Prevision 2023
<i>Taxe d'Habitation</i>	1 303 784,00 €	1 358 560,00 €	1 392 121,00 €	1 303 384,00 €	1 413 360,00 €	1 463 307 €
<i>Taxe Foncière bâti</i>	1 104 080,00 €	1 133 429,00 €	1 166 143,00 €	2 062 786,00 €	2 188 578,00 €	2 265 178 €
<i>TFNB</i>	115 503,00 €	117 137,00 €	117 577,00 €	117 196,00 €	122 169,00 €	126 444 €
<i>Coefficient correcteur</i>				465 968 €	493 215 €	510 477 €
Total	2 523 367,00 €	2 609 126,00 €	2 675 841,00 €	2 776 334,00 €	2 945 322,00 €	3 048 406 €
Augmentations	2,57%	3,40%	2,56%	2,36%	6,09	Prévision d'augmentation des bases d'imposition : +7 % sur les bases pour la TF

La municipalité devra statuer sur les taux d'imposition pour 2023**Montant de l'impôt par habitant :**

- En 2018, le montant de l'impôt par habitant était de 451 € pour 5593 habitants.
 - En 2019, le montant de l'impôt par habitant était de 466 € pour 5662 habitants.
 - En 2020, le montant de l'impôt par habitant était de 472 € pour 5937 habitants.
 - En 2021, le montant de l'impôt par habitant était de 460 € pour 5872 habitants.
 - En 2022, le montant de l'impôt par habitant était de 507 € pour 5812 habitants.
 - En 2023, le montant de l'impôt par habitant serait de 515 € pour 5920 habitants.
- (Moyenne nationale : 797€*)

Subventions perçues et à percevoir entre 2019 et 2021

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2023

Publication : 15/03/2023

Année de versement	Type de subvention	Objet subventionné	Montant demandé	Montant accordé
2019	CoVe	Dynamisation centre-bourg	4 000,00 €	4 000,00 €
2019	Etat - DETR	Dojo	300 000,00 €	300 000,00 €
TOTAL 2019				304 000,00 €
2020	Région - CRET	Dojo	350 000,00 €	350 000,00 €
2020	Etat - DSIL	Hôtel de Ville	461 245,18 €	461 245,18 €
2020	Département - CDST	Hôtel de Ville	72 583,00 €	
2020	Département - CDST	Panneaux photovoltaïques Dojo	24 194,00 €	24 194,00 €
2020	CoVe	Skate-park	12 500,00 €	12 500,00 €
2020	Région	Redynamisation bourgs centres	12 500,00 €	12 500,00 €
2020	Etat	Amendes de police	14 000,00 €	14 000,00 €
2020	Etat - DETR	Giratoire	89 962,43 €	76 047,00 €
TOTAL 2020			1 036 984,61 €	950 486,18 €
2021	Région - FRAT	Hôtel de Ville	200 000,00 €	200 000,00 €
2021	Etat - DSIL	Maison Faure	58 143,00 €	58 143,00 €
2021	Etat - DETR	Réalisation chemin piétonnier et d'une voie cyclable sur l'avenue Jean Henri Fabre	185 000,00 €	185 000,00 €
2021	CoVe	Conteneurs enterrés	5 000,00 €	5 000,00 €
2021	Ministère de l'agriculture	Loi Egalim	23 718,00 €	23 718,00 €
2021	CoVe	Lavoir Louis Guichard	7 500,00 €	7 500,00 €
2021	Etat	Plan de relance numérique école primaire	31 850,00 €	31 850,00 €
2021	Conseil départemental	Eclairage LED stades	11 947,20 €	11 947,00 €
2021	FAFA-FFF	Eclairage LED stades	11 900,00 €	11 900,00 €
2021	DSIL	Eclairage LED stades	14 999,00 €	14 999,00 €
TOTAL 2021			550 057,00 €	550 057,00 €
Montant total des subventions				1 804 543,18 €

3- LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PREVISIONNELS EN 2023

PROJETS D'INVETSISSEMENT	Montant TTC
<i>Solde Hôtel De Ville</i>	200 000,00 €
<i>Solde DOJO</i>	512 928,00 €
<i>Mobilier Hôtel De Ville</i>	25 000,00 €
<i>Réseaux d'électrification PPP</i>	80 000,00 €
<i>Travaux de démolition - Entrée de ville</i>	80 000,00 €
<i>Etudes PVD</i>	42 700,00 €
<i>Remplacement Projecteur du stade</i>	47 400,00 €
<i>Acquisition logiciel périscolaire</i>	30 000,00 €
<i>3 Défibrillateurs</i>	10 000,00 €
<i>SOLIHA : Opération façade</i>	11 000,00 €
<i>Droits d'accès logiciel JVS</i>	17 900,00 €
TOTAL GENERAL	1 056 928,00 €

4- LES RECETTES ATTENDUES EN 2023

SECTION D'INVESTISSEMENT

- ❖ FCTVA + taxes d'aménagement : environ 382 790,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- ❖ Produits des taxes + attribution de compensation : 3 190 860,00 €
- ❖ DGF + dotations intercommunales : 958 400,00 €
- ❖ Produits issus des services publics (prestations CLSH, cantine, accueil) : 120 000,00 €

5- LES GRANDES LIGNES PREVISIONNELLES DU BUDGET 2023

COMMUNE D'AUBIGNAN - PROJET BUDGET PRIMITIF 2023 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES / ARTICLES	INTITULÉS	REALISE 2021	BP 2022	REALISE 2022	PROPOSITION B.P. 2023
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	1 357 626,52	1 520 927,00	1 180 256,73	1 654 103,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	2 495 748,20	2 712 893,00	2 700 084,79	2 810 449,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	302 086,71	342 238,00	303 655,59	366 820,00
66	CHARGES FINANCIÈRES	23 421,40	36 302,00	23 932,60	26 807,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 454,98	19 200,00	10 197,30	20 755,00
014	ATTÉNUATION DE PRODUITS DE REVERSEMENTS	69 352,00	77 500,00	71 918,50	75 600,00
68	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00	10 000,00	10 000,00	20 000,00
TOTAL DÉPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		4 255 689,81	4 719 060,00	4 300 045,51	4 974 534,00
023	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	656 490,00	0,00	446 385,00
042	OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	614 349,09	591 765,00	591 598,98	572 950,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		614 349,09	1 248 255,00	591 598,98	1 019 335,00
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		4 870 038,90	5 967 315,00	4 891 644,49	5 993 869,00

COMMUNE D'AUBIGNAN - PROJET BUDGET PRIMITIF 2023 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES / ARTICLES	INTITULÉS	REALISATION 2021	BP 2022	REALISATION 2022	PROPOSITION BP 2023
002	EXCÉDENT ANTÉRIEUR REPORTÉ	0,00	863 989,00	0,00	1 109 314,00
013	ATTÉNUATION DES CHARGES	86 084,49	50 000,00	63 520,31	19 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	298 961,82	473 120,00	594 158,10	276 546,00
73	IMPÔTS ET TAXES	3 369 518,64	3 469 436,00	3 513 465,74	3 583 609,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 029 967,14	1 021 000,00	1 014 552,98	958 400,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10 017,68	7 400,00	4 402,25	6 000,00
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00	0,00	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	11 065,09	43 988,00	39 888,03	11 000,00
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		4 805 614,86	5 928 933,00	5 229 987,41	5 963 869,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	38 382,00	16 496,03	30 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		4 805 614,86	5 967 315,00	5 246 483,44	5 993 869,00

COMMUNE D'AUBIGNAN - PROJET BUDGET PRIMITIF 2023 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES / ARTICLES	INTITULÉS	REALISE 2021	BP 2022	REALISE 2022	RAR DEPENSES	PROPOSITION 2023
001	SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (DEFICIT)	0,00	0,00	0,00	0,00	550 564,00 €
10	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	162 545,52	270 000,00	202 205,16	0,00	220 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	49 435,23	42 960,40	30 460,18	0,00	99 280,19
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	139 689,15	11 000,00	2 287,00	8 693,00	11 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 048 849,56	823 120,16	739 363,06	6 172,93	549 108,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 101 775,70	1 677 761,44	1 406 283,79	244 390,88	548 537,00
TOTAL DÉPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		2 502 295,16	2 824 842,00	2 380 599,19	259 256,81	1 978 489,19
040	OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	30 137,91	38 382,00	16 496,03	0,00	30 000,00
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	0,00	42 472,00	42 391,71	0,00	7 113,00 €
45	<i>Opérations pour compte de tiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		2 532 433,07	2 905 696,00	2 439 486,93	259 256,81	2 015 602,19
					2 274 859,00	

COMMUNE D'AUBIGNAN - PROJET BUDGET PRIMITIF 2023 - RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES / ARTICLES	INTITULÉS	REALISATION 2021	BP 2022	REALISATION 2022	RAR RECETTES	PROPOSITION 2023
001	SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (EXCEDENT)	0,00	428 857,00	0,00	0,00	0,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	656 490,00	0,00	0,00	476 385,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	237 322,49	295 000,00	222 327,44	0,00	492 305,27
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	258 398,43	931 000,00	603 747,61	700 305,73	25 800,00
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉS	1 501 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		1 996 720,92	2 311 347,00	826 075,05	700 305,73	994 490,27
024	PRODUIT DES CESSIONS DES IMMOBILISATIONS	0,00	-39 888,03	0,00	0,00	0,00
040	OPÉRATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	614 349,09	591 765,03	591 598,98	0,00	572 950,00
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	0,00	42 472,00	42 391,71	0,00	7 113,00
45	<i>Opération pour compte de tiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 611 070,01	2 905 696,00	1 460 065,74	700 305,73	1 574 553,27
					2 274 859,00	

6- LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT PREVISIONNEL (EN € TTC)

OPERATIONS	Total Projet	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Rénovation Hôtel de ville (hors achat terrain)	1 829 174 €	7 498 €	32 787 €	20 698 €	711 387 €	885 342 €	171 462 €	- €	- €
Création d'un DOJO	1 358 419 €	- €	22 812 €	38 194 €	363 935 €	520 941 €	412 537 €	- €	- €
<u>Petites Villes de Demain :</u>	1 257 240 €								
<u>Ilot démonstrateur</u> (Place maison Girard/Place Gal de Gaulle/Place Eglise)	510 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	102 000 €	408 000 €
<u>Entrée de ville RD55</u>									
Phase 1	382 240 €	- €	- €	- €	- €	- €	80 000 €	302 240 €	- €
Phase 2	365 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	15 000 €	152 000 €	198 000 €
TOTAL	4 444 833 €	7 498 €	55 599 €	58 892 €	1 075 322 €	1 406 283 €	678 999 €	556 240 €	555 000 €

Concernant le PPI, en 2023, les opérations du DOJO et de l'Hôtel De Ville devraient se terminer, les études dans le cadre de « Petites Villes de Demain » seront effectuées également.

Il est envisagé que les projets « Petite Ville de Demain » soient réalisés en 2024 et 2025. Des études seront effectuées en 2023 afin que les montants des travaux soient échelonnés correctement sur le plan pluriannuel d'investissement jusqu'en 2025. Il est à noter que les montants mentionnés pour 2024/2025 restent estimatifs et approximatifs étant donné que les études ne sont pas encore réalisées.

7- LE BUDGET ANNEXE ENERGIES RENOUVELABLES

PREAMBULE

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion d'une collectivité territoriale.

Le rapport d'orientation budgétaire est organisé selon les dispositions des articles L.2312-1 et D.2312-3 du CGCT qui intègrent les nouvelles dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire prévues dans l'article 107 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe).

Conformément au II de l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques :

À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

En conséquence, le présent rapport présente les objectifs de la régie Energies Renouvelables sur ces deux points.

A. LE CONTEXTE ECONOMIQUE

Situation internationale et nationale

- Une année 2023 d'inflation et d'incertitudes.

Ces trois dernières années ont été marquées par une succession de crises auxquelles la ville a dû faire face et s'adapter. Au niveau national, l'embellie économique constatée en début d'année 2022, a été de courte durée, interrompue par la guerre en Ukraine, des pénuries notamment dans le secteur énergétique et un niveau d'inflation record, autour de 7 %.

Les projections les plus optimistes dans le cadre du projet de loi de finances pour 2023 tablent sur un ralentissement de la croissance (autour de seulement + 1 %) et la poursuite de la poussée inflationniste à un niveau de 4,3 % (après le pic de 2022 autour de 7 %). Ce contexte fortement inflationniste affecte forcément les dépenses des collectivités.

Les efforts menés ces dernières années en termes d'isolation des bâtiments, de performance de l'éclairage public et d'installation de panneaux photovoltaïques en toiture du DOJO visent à contenir la facture énergétique.

Il est à noter que la loi de finances pour 2023 dans son article 181, permet aux communes de bénéficier du dispositif dit « amortisseur électrique » en 2023. Il a pour objectif de protéger un certain nombre de consommateurs professionnels face à la hausse des prix de l'électricité constatée dans les contrats pour l'année 2023.

B. PRESENTATION DE LA STRUCTURE

a) Organisation de la régie Energies Renouvelables

Par délibération 2018-440 du 1er juin 2018, les membres du conseil municipal ont approuvé la création d'un Dojo. Cet équipement sportif sera doté d'un toit avec des panneaux photovoltaïques.

La ville d'Aubignan a décidé de réaliser le Dojo en label BDM (Bâtiment Durable Méditerranée). Il est prévu l'installation de panneaux photovoltaïques raccordés au réseau électrique pour la production d'électricité et ainsi, parvenir à un bâtiment à énergie positive. Le panneau photovoltaïque transforme l'énergie solaire en courant électrique continu puis l'onduleur le transforme en courant alternatif.

Par délibération du 14 septembre 2021 une régie avec autonomie financière et sans personnalité morale a été créée pour l'activité de production d'électricité photovoltaïque sur le patrimoine foncier de la Mairie d'Aubignan ou sur tout patrimoine foncier qui lui serait loué ou mis à disposition.

La régie de production d'énergies renouvelables est administrée par un Conseil d'Exploitation de 3 membres titulaires, désignés par le Conseil Municipal de la ville d'Aubignan et de 3 suppléants.

Conformément aux articles L.2221-14, R.2221-3 et R.2221-63, la régie est administrée, sous l'autorité du Maire d'Aubignan, par le conseil d'exploitation et par son Président.

Le conseil municipal prend les décisions relatives au service de la régie, après avis du conseil d'exploitation notamment pour :

- ✓ Autoriser le Maire à passer tous les marchés et contrats nécessaires à l'activité de la régie, à intenter ou soutenir les actions judiciaires, à accepter les transactions ;
- ✓ Voter le budget de la régie et délibérer sur les comptes ;
- ✓ Délibérer sur les mesures à prendre d'après les résultats de l'exploitation à la fin de chaque exercice et, au besoin, en cours d'exercice ;
- ✓ Régler les conditions de recrutement, de licenciement et de rémunération du personnel ;
- ✓ Fixer les tarifs.

Il convient de noter que le conseil d'exploitation de la régie délibère sur les catégories d'affaires pour lesquelles le conseil municipal ne s'est pas réservé le pouvoir de décision ou pour lesquelles ce pouvoir n'est pas attribué à une autre autorité par les statuts ou un texte législatif ou réglementaire.

Il est obligatoirement consulté par le Maire sur toutes les questions d'ordre général intéressant le fonctionnement de la régie.

Le Maire est l'ordonnateur et représentant légal de la régie.

Le Maire a nommé un Directeur de la régie dans les conditions prévues à l'article L.2221-14 du CGCT.

Le Directeur assure le fonctionnement des services de la régie. A cet effet, il prépare le budget et il procède, sous l'autorité du Maire, aux ventes et aux achats courants, dans les conditions fixées par les statuts.

b) Budget

D'un point de vue administratif et financier, cette activité en lien avec la production d'électricité photovoltaïque est assimilée à un service public industriel et commercial. C'est la raison pour laquelle il a été nécessaire de créer une régie et d'isoler les opérations financières dans un budget annexe appliquant la nomenclature M4.

Il est à noter que le budget annexe est assujetti à la TVA pour l'ensemble des opérations de la régie au régime normal trimestriel.

Dotée de la seule autonomie financière, les recettes et les dépenses d'exploitation et d'investissement de la régie font l'objet d'un budget distinct du budget de la Mairie d'Aubignan.

Le versement d'une avance d'un montant de 133 000 € par le budget Principal au Budget Annexe « Energies Renouvelables » a été voté au Conseil Municipal du 14 sept 2021 et réalisé afin d'assurer le financement de la part en fonds propres de la première tranche d'investissement, cette avance étant remboursable au plus tard vingt année après son versement.

Le budget est présenté en deux sections :

- ✓ La section d'exploitation :
Les charges et produits d'exploitation, financiers et exceptionnels ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions.
- ✓ La section d'investissement :
En recettes :
La valeur des biens affectés ;
Les réserves et les recettes assimilées ;
Les subventions d'investissement ;
La valeur nette comptable des immobilisations sortant de l'actif ;
La plus-value résultant de la cession d'immobilisation.

En Dépenses :

- L'acquisition d'immobilisation incorporelles, corporelles et financières ;
- Les charges d'investissement à répartir sur plusieurs exercices ;
- Les reprises sur provisions ;
- Le transfert des subventions d'investissement au compte de résultat.

C. ELEMENTS D'ACTIVITE AU COURS DE L'ANNEE 2022**BILAN COMPTABLE DE L'ANNEE 2022**

Concernant le bilan financier pour l'année 2022, les données sont les suivantes.

- En section d'exploitation :

Dépenses réalisées	0 €
Recettes Réalisées	0 €
Soit un résultat 2022 brut de	0 €
Le report n-1 est de	0 €
Soit un résultat annuel de	0 €

- En section d'investissement :

Dépenses réalisées	58 430,25 €
Recettes Réalisées	0 €
Soit un résultat 2022 brut de	- 58 430,25 €
Reste à réaliser en Dépenses	- 15 045,92 €
Le report n-1 est de	+ 133 000,00 €
Soit un résultat annuel de	+ 59 523,83 €

La section d'investissement correspond aux travaux du seul Lot 9 « Photovoltaïque » au sein du marché du DOJO.

Les dépenses réalisées en 2022 concernent la situation n° 1 de la société Total Energies Solutions d'un montant de 58 430,25 € HT.

Il est à noter que le Reste à Réaliser en 2022 d'un montant de 15 045,92 € correspond au raccordement ENEDIS pour un montant total de 2 733,62 € ainsi qu'au solde du lot 9 qui s'élève à 12 312,30 €.

Le résultat annuel 2022 d'un montant de + 59 523,83 € HT correspond à la différence entre le total des dépenses réalisées et du Reste à Réaliser en 2022 d'une part, et le report du résultat de l'exercice N-1 de + 133 000,00 € d'autre part.

D. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

En 2023 la finalisation des opérations concernant le DOJO doit nous permettre de produire de l'électricité et d'injecter la part non consommée dans le bâtiment du DOJO, sur le réseau public. Le choix du mode de fonctionnement en autoconsommation collective a été fait.

L'électricité produite alimentera les bâtiments communaux et le surplus non consommé sera revendu en bénéficiant des conditions de l'Arrêté du 6 octobre 2021.

Le prix de vente à la Mairie sera défini en Conseil d'exploitation au 3ème trimestre 2023 et soumis à l'approbation du Conseil municipal.

En ce qui concerne le risque incendie, les prescriptions applicables ont conduit à réduire le nombre de panneaux photovoltaïques en toiture. Le nouveau marché du Lot n°9 « Photovoltaïque » conclu avec la Société Total Energies Solutions est de 70 742,55 € HT.

Conclusion

En 2022, la situation financière de la ville d'Aubignan reste excédentaire en section de fonctionnement. Les réserves inscrites au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisé » sont constituées par les résultats excédentaires de la section de fonctionnement qui est affectée par l'assemblée délibérante au financement de la section d'investissement.

En outre, les ratios restent encore convenables et on constate que les charges de la section de fonctionnement ont diminué par rapport à 2021, grâce à une maîtrise des charges à caractère générale.

Tout comme l'an dernier de fortes augmentations de prix sont encore à prévoir en 2023 (électricité, gaz, alimentation, carburants, coût des matériaux...), de ce fait il est souhaitable de poursuivre cette année encore, la maîtrise de nos dépenses tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

En 2023 les projets du Dojo ainsi que l'Hôtel De Ville seront achevés. Des études concernant les projets de Petites Villes de Demain seront réalisées afin que la ville puisse élaborer un programme d'investissement.

Pour 2023, il est proposé de :

- De maintenir les taux d'imposition ;
- De maîtriser nos dépenses globales afin de dégager de nouvelles marges de manœuvre ;
- D'effectuer les études dans le cadre de Petite Ville de Demain afin d'étudier la faisabilité du projet et d'envisager un phasage des travaux cohérents en corrélation avec les finances de la collectivité pour les années à venir.



Annexe au ROB 2023 Aubignan

TABLEAU RECAPITULATIF CUMUL D'INDEMNITES DES ELUS DE LA COMMUNE D'AUBIGNAN 2022

NOM Prénom élu	FONCTIONS COMMUNE D'AUBIGNAN	Date de prise de fonction	Montant brut mensuel Commune d'Aubignan au 31/12/2022	FONCTIONS AUTRE COLLECTIVITE TERRITORIALE / ETABLISSEMENT PUBLIC / SYNDICAT	Date de prise de fonction	Montant brut mensuel Autres au 31/12/2022	TOTAL GENERAL
BIELLE Siegfried	Maire	04/07/2020	2 214,04 €	Vice-président COVE	21/08/2020	1 197,16 €	3 411,20 €
FRIZET Frédéric	1er adjoint	04/07/2020	969,35 €	Délégué titulaire EPAGE du Sud-Ouest du Mont Ventoux	08/2020	459,34 €	1 428,69 €
BADEI Laurence	Adjoint	04/07/2020	969,35 €				969,35 €
AZARD Jean-Louis	Adjoint	04/07/2020	828,85 €				828,85 €
AYME Marie-Josée	Adjoint	04/07/2020	828,85 €				828,85 €
VIGNON Richard	Adjoint	04/07/2020	828,85 €				828,85 €
AILLAUD Josiane	Adjoint	04/07/2020	828,85 €				828,85 €
SEGARRA Florent	Adjoint	04/07/2020	425,09 €				425,09 €
VICIANO Anne	Adjoint	04/07/2020	828,85 €				828,85 €
VENDRAN Corinne	Conseillère municipale	04/07/2020	368,34 €				368,34 €
NACEUR Nadia	Conseillère municipale	04/07/2020	208,12 €				208,12 €
TOTAL COMMUNE D'AUBIGNAN			9 298,54 €	TOTAL AUTRES		1 656,50 €	10 955,04 €